

Sainte-Thérèse, le 23 octobre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant une partie du lot 5 393 286, situé sur le territoire de Saint-Jérôme

V/Réf. : G003678

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 13 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 18 août 2011, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3 pages)

Sainte-Thérèse, le 18 août 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ville de Saint-Jérôme
10, rue Saint-Joseph, bureau 301
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7

N/Réf. : 7430-15-01-75017-07
400821199

Objet : Remblayage de milieux humides

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 mai 2011, reçue le 26 mai 2011 et dûment complétée le 28 juillet 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage de milieux humides sur une superficie de 4,63 hectares, sur le lot 4 595 700, cadastre du Québec, ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, signé le 11 mai 2011 par Pierre Ratté, Ville de Saint-Jérôme, 7 pages, 8 annexes;
- Courrier électronique transmis le 28 juillet 2011 par Yvan Lambert, Ville de Saint-jérôme, 1 page, 3 annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-75017-07
400821199

Le 18 août 2011

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides